



PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL **du 19 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Alain HOUDINET, Anthony MARASCO.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Michel BERTHET
Robert GUILLARD a donné pouvoir à Patrice DUPONT
Florie JAILLET

Ordre du jour :

- Validation du PV de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Informations et questions diverses

Monsieur Berthet maire par intérim ouvre la séance.

Il explique qu'une seconde convocation a été envoyée car nous n'avions pas reçu la notification de la démission de Mme Chanaud au moment de l'envoi de la première convocation. Cela a été mentionné dans le mail de convocation mais il préfère le préciser.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Evan Vieillesse qui vient en remplacement de Roger Thevenot et de Marjolaine Français Dumont qui vient en remplacement de Crystelle Chanaud.
Le conseil municipal est donc au complet.

Il procède à l'appel des conseillers. Il constate que le quorum est atteint.

Il rappelle les points délibérés lors de la séance du 6 juillet 2023 :

- Validation du PV de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- Délibération d'approbation du PLU
- Eclairage public Renouvellement équipement vétuste SYDESL tranche 5
- Délibération portant désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire
- Attribution des marchés de travaux pour la construction du restaurant scolaire et de la bibliothèque
- Informations et questions diverses

Monsieur Berthet expose que des remarques ont été faites sur le PV. Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de récupérer les données du logiciel. L'ancienne DGS avait déjà eu des problèmes. On ne peut donc pas répondre à la demande ce jour. Il y sera répondu lors d'un prochain conseil.

Monsieur Houdinet dit qu'effectivement certains de ses propos n'ont pas été mentionnés dans leur totalité. Il demande à ce que l'enregistrement soit réécouté afin d'avoir la confirmation des propos tenus. Il demande donc comment cela se passe et si le conseil doit valider un PV qui n'est pas conforme.



Monsieur Berthet dit que le PV sera validé lors de la prochaine séance du conseil municipal avec la prise en compte des remarques.

Monsieur Berthet dit qu'il convient maintenant de nommer un secrétaire de séance et demande qui est candidat.

Monsieur Besson intervient et dit que concernant le PV, il est allé sur le site du conseil général et qu'il est allé chercher l'imprimé de saisie du référent déontologue. Il dit que c'est un imprimé qui s'adresse aux hauts fonctionnaires et aux agents de la fonction publique et qui n'est pas adapté aux élus : il demande si c'est ce formulaire qui doit être utilisé.

Monsieur Berthet répond qu'il s'agit de la notification que nous avons eue pour les élus.

Monsieur Besson souhaite rebondir sur l'engagement déontologique : c'est un engagement fort : il procède à la lecture de l'extrait suivant : « soucieux de l'intérêt général et porteur des valeurs de la démocratie les élus de la commune de Crèches sur Saône entendent s'engager sur les valeurs afin de venir parfaire et compléter le corpus de textes déontologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. L'esprit du présent texte est d'une part d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent d'un mandat électif et d'assurer un engagement plein et entier au service de l'intérêt général du citoyen dans le stricte respect des lois. D'autre part, de retrouver la confiance du citoyen en faisant évoluer les pratiques collectives vers un profond sens éthique ainsi qu'une intégrité irréprochables ». Il souligne que ce n'est qu'un extrait mais qu'il y en a 4 pages.

Monsieur Berthet répond que Monsieur Besson ne fait que relire ce que toutes les communes ont lu.

Monsieur Besson dit qu'il suffit d'ouvrir une vue aérienne de la commune pour constater que plusieurs personnes de l'assemblée par exemple ne respectent pas le code de l'urbanisme. Par comparaison, on se retrouve au tribunal, devant un juge, on lève la main, je dis la vérité rien que la vérité et toute la vérité et derrière on s'en balance. Donc c'est tout le respect qu'on a pour les valeurs de la république alors que cet engagement déontologique a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Berthet remarque que Monsieur Besson a approuvé ces principes lui aussi.

Monsieur Besson ajoute que ceux qui se présentent au poste de maire doivent respecter cette charte à titre personnel, au titre du conseil municipal et au titre de leurs engagements à faire respecter la loi aux administrés. Il aimerait vraiment que tous les candidats s'engagent sur ce point.

Monsieur Berthet remercie Monsieur Besson et demande qui est candidat pour nommer un secrétaire de séance.

Madame Coralie Sangoy se propose.

Elle est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Berthet procède à la lecture de l'ordre du jour.

- Validation du PV de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Informations et questions diverses

Il demande aux conseillers de bien vouloir s'identifier avant toute intervention pour la bonne rédaction du PV. Il rappelle que la séance comporte des opérations de vote à l'issues desquelles des PV doivent être signés. Il sera donc important à la fin de la séance que les personnes suivantes soient disponibles quelques minutes le temps de la rédaction et de la signature des PV, à savoir le doyen d'âge, le maire, les assesseurs et la secrétaire.



Election du Maire

Monsieur Berthet, en tant que doyen d'âge expose que conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Il rappelle que la majorité relative est celui qui a le plus de voix. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il convient pour l'élection du maire de mettre en place un bureau de vote et de désigner deux assesseurs. Il souhaiterait un assesseur de la majorité et un assesseur de l'opposition.

Monsieur Houdinet précise que l'opposition dans le cadre de la mixité présentera deux candidats, un candidat femme et un candidat homme. Il ne reste donc que deux assesseurs possibles sur les quatre.

Monsieur Besson se propose comme assesseur pour l'opposition.
Madame Carreiro se propose pour la majorité.

Les deux assesseurs sont désignés à l'unanimité.

Monsieur Berthet demande qui souhaite se présenter en tant que maire de la commune.

Monsieur Houdinet expose que Marie-Bénédicte Lebègue et lui-même se portent candidats.
Monsieur Jolivet se porte également candidat.

Monsieur Berthet expose la procédure : chaque conseiller municipal à l'appel de son nom va voter. Le vote a lieu à bulletin secret et chaque élu dispose d'une enveloppe et de bulletins comportant les noms des 23 conseillers sur la table.

Monsieur Houdinet demande si on ne laisse pas les candidats s'exprimer.

Monsieur Berthet répond qu'il déroule l'explication et qu'il laissera ensuite les candidats s'exprimer, sachant que ce sera dans un temps restreint, pas de discours qui dure dix minutes. Il ne voudrait pas que cela déborde et il voudrait que les choses soient faites dans les règles.

Il dit que chacun a devant lui une enveloppe et des bulletins dont un bulletin blanc pour ceux qui veulent voter blanc. Il précise que pour que le bulletin soit valable, il ne doit y avoir aucune rature ni aucun signe distinctif que ce soit sur le recto ou le verso.

Il expose qu'après le vote du dernier conseiller, il est nécessaire de procéder au dépouillement. Il y aura un émargement au moment du vote et les conseillers seront appelés par ordre alphabétique. Ils devront passer dans l'isoloir derrière l'écran puis devant les assesseurs qui vérifieront qu'il y a qu'une enveloppe. Au préalable les assesseurs vérifieront que le cadenas est bien fermé et l'urne bien remise à zéro.

Il rappelle que :

- les bulletins nuls sont signés par les membres du bureau et annexés au PV
- les bulletins blancs doivent être décomptés séparément et être également annexés au PV. Les bulletins blancs n'entrent pas en compte pour la détermination du nombre de suffrages exprimés.

Il énonce que si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour, il y aura un second tour. Et que s'il n'y a toujours pas de majorité absolue, on refera un troisième tour avec la majorité relative.

Il demande aux candidats de bien vouloir s'exprimer.

Monsieur Houdinet demande s'il y a un ordre.

Monsieur Berthet répond qu'il n'y a pas d'ordre.

Madame Lebègue dit qu'elle veut bien commencer.

Elle expose les propos suivants :

« Je conçois que ma candidature aux fonctions de maire est la candidature surprise, celle qui n'était pas attendue. Pourtant deux candidatures émanant de l'opposition révèlent une fois encore nos ressources et nos capacités à proposer autre chose.

En effet nous nous trouvons dans un contexte particulier et difficile qui traduit une situation de crise. La démission du maire doit constituer un véritable électrochoc pour chacune et chacun d'entre nous et appeler à un vrai sursaut !

En me présentant aux fonctions de premier magistrat de la commune j'incarne de par ma personne ce nécessaire changement : je suis une femme et à ce jour aucune femme, n'a occupé cette fonction dans notre commune et je suis issue du groupe de l'opposition.

Je suis candidate à la fonction de maire pour servir les intérêts de la commune avec des valeurs de transparence et d'équité sur lesquelles je ne transigerai pas.

Ces valeurs sont portées par 4 conseillers au moins au sein de cette assemblée mais pourraient être partagées par tous.

J'ai conscience qu'il s'agit de reprendre une mandature à mi-parcours avec des chantiers importants qui sont en cours, notamment le restaurant scolaire et la bibliothèque.

Ce chantier a déjà fait l'objet d'un travail important et d'une implication de l'adjoint à l'urbanisme ainsi que des conseillers de la commission dédiée et les partenaires associatifs (association du restaurant scolaire et association de la bibliothèque).

Il ne sera pas question de stopper ce projet mais bien de le mener à son terme en s'assurant que toutes les conditions seront réunies pour que ces deux services soient rendus à la population de Crèches dans l'intérêt général (notamment faire vivre la bibliothèque en assurant son ouverture et son accessibilité à tous les crêchois et pas seulement aux écoles, accompagner l'association restaurant scolaire avant d'envisager sa municipalisation).

Transparence et équité cela signifie également un fonctionnement du conseil et des commissions radicalement différent : transmission des documents et des informations nécessaires au bon exercice de notre mandat d'élu local avant chaque conseil et chaque commission. Les commissions seront de vrais espaces de réflexion et de concertation et joueront pleinement leur rôle de force de proposition.

Les règles qui prévalent dans les différents domaines financiers ressources humaines urbanisme et autres, code électoral, seront réaffirmées et respectées car elles sont garantes de la démocratie locale.

L'entre soi et les arrangements internes qui étaient pratiqués jusque-là n'auront plus cours.

C'est donc une vision et une nouvelle méthode de travail que je vous propose qui va de pair avec une conscience de notre responsabilité collective et individuelle et de notre devoir d'exemplarité.

Nous avons été élus pour servir la commune et cela nous oblige devant nos électeurs. Ce n'est pas un droit, ce n'est pas une faveur mais un devoir et une responsabilité au nom du bien commun que constitue la commune et de l'intérêt général.

J'insiste sur cette notion de servir : je suis moi-même cadre de la fonction publique d'Etat et par mon activité professionnelle je suis engagée au quotidien pour les usagers du service public.

Au dernier conseil comme nous l'a rappelé Rémi nous nous sommes engagés sur des principes déontologiques qui viennent renforcer la charte de l'élu. Ces principes pour l'essentiel se rapprochent des droits et obligations des fonctionnaires définis dans la loi du 13 juillet 1983 :

- l'obligation de discrétion professionnelle,
- l'obligation d'information au public,
- l'obligation de réserve, c'est-à-dire que pour respecter le principe de neutralité du service public le fonctionnaire ne peut faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque.

Par ailleurs, j'ai conscience de mes connaissances, mes compétences mais également des limites de celles-ci. Depuis 3 ans, les 4 conseillers d'opposition avons accompli un travail de réflexion, d'échanges, de partage de



connaissances dans le respect des différences de chacun. Nous nous complétons et savons reconnaître les expertises de chacun dans des champs différents.

Vous l'aurez compris je crois en l'intelligence collective !

Je m'appuierai donc sur les compétences de chacun d'entre vous au sein de ce conseil.

Certes nous ne nous sommes pas forcément choisis mais avons été choisis par les Crêchois.

En me désignant ce soir c'est un signal fort que vous adresserez aux habitants : nous sommes capables d'avancer ensemble !

Le plus important pour tous est bien de servir jusqu'à la fin de notre mandat et d'honorer les engagements pris auprès des Crêchois et c'est dans cet esprit que je me présente devant vous.

Je sais les discordes, les hostilités, les méfiances voire les défiances qui règnent entre nous, au sein même de la majorité mais ce soir je me place au-dessus de celles-ci et vous propose de relever les manches et de travailler ensemble pour l'avenir de notre commune !

Je conclus mon propos en vous citant Alexis de Tocqueville : le meilleur des régimes ne vaut que ce que valent les hommes qui le servent ».

Monsieur Berthet remercie Mme Lebègue.

Monsieur Jolivet expose à son tour qu'il sera plus court.

Il rappelle les fonctions de maire : « Etre maire n'est pas un métier c'est une fonction.

Le maire représente légalement un représentant de l'état pour un certain nombre de missions qui lui sont attribuées par la loi ou la réglementation.

Le maire intervient en tant qu'agent de l'état sous l'autorité du préfet.

Il exerce les attributions d'officier de l'état civil dans l'application des lois et règlements. Il exerce aussi des fonctions dans le domaine juridique sous l'autorité du procureur de la république. Il est officier de police judiciaire il peut recevoir les plaintes et constater les infractions.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. Il est chargé de maintenir l'ordre public, gérer les conflits, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique, les règles entre autres, de la circulation, de la baignade.

Le maire est chargé aussi de l'exécution des décisions du conseil municipal.

Cette charge de travail et la complexité de gérer la mairie est une immense responsabilité.

En tant qu'élu devenir maire demande réflexion et analyse. Dans cette analyse il faut avoir la conviction d'être bien accompagné, de s'entourer de personnes qui ont des connaissances professionnelles d'être sûr de l'assiduité de ces élus afin de mener sereinement cette fonction.

Je rappelle que l'élu doit exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité et intégrité. Ces derniers jours j'ai entendu beaucoup d'informations fausses circuler à mon sujet me désignant comme le remplaçant de Roger Thevenot. Je ne l'accepte pas. Depuis je suis resté une huitre en refusant d'animer tout autre réunion ou donner plus d'information sur ma candidature possible. Je m'en excuse auprès de Monsieur Berthet, maire par intérim et premier adjoint et de Monsieur Paquelier qui m'ont posé souvent la question.

Pour terminer je pense que vous l'avez compris aujourd'hui je vous confirme que je me porte candidat au poste maire de la mairie de Crèches sur Saône.

Merci de votre attention ».

Monsieur Berthet donne à la parole à Monsieur Houdinet.

Monsieur Houdinet expose :

« C'est vrai que nous vivons des moments assez terribles au sein de cette commune de Crèches sur Saône, la condamnation d'une adjointe, la démission du maire puis d'une adjointe constituent une crise et un traumatisme pour tous. C'est une situation inédite que nous connaissons à mi-mandat.



Je ne rappellerai pas les dossiers qui sont en cours, le PLU, le restaurant scolaire et la bibliothèque tout comme ma camarade Marie-Bénédicte Lebègue.

Je mènerai le dossier de la bibliothèque et du restaurant scolaire à son terme et je respecterai le travail de la commission urbanisme et la commission dédiée à ce projet sans oublier bien sûr les partenaires associatifs et c'est ensemble que nous trouverons les moyens pour faire vivre ce nouvel établissement, ce nouveau bâtiment au sein de la commune.

La transparence et l'équité signifient également que le conseil et les commissions fonctionnent fondamentalement de manière différente. Avant chaque conseil et commission, la règle sera de confier à tous les élus les documents et informations dont ils ont besoin pour bien s'acquitter de leurs fonctions ; Les vices présidents qui seront quant à eux chargés de ces commissions proposeront avec l'accord de leurs membres d'inscrire les sujets les plus importants pour débat et délibération au conseil municipal. Et je m'engage à les porter à l'ordre du jour.

C'est ensemble que nous déciderons, c'est ensemble que les décisions seront prises et c'est ensemble que nous avancerons.

Au cours de mes années de mandat et de ma participation à la vie municipale de Crèches sur Saône j'ai cru comprendre que certains adjoints éprouvaient des difficultés à exercer leurs fonctions et j'ai été interpellé par les silences et la difficulté qu'éprouvent certains conseillers au sein de cette assemblée à exprimer leurs opinions personnelles.

Alors mesdames, messieurs les élus, je voudrais que vous soyez plus entendus, plus respectés et que vous ayez l'opportunité de participer d'avantage et d'être ainsi plus motivés dans votre mandat d' élu.

Je forme le vœu que cette notion de démocratie puisse revenir au sein de cette assemblée sans moquerie ni blocage de quelques-uns souvent les mêmes et qu'ensemble nous puissions travailler en bonne harmonie.

Je ne veux plus de majorité ni de minorité mais tout simplement une nouvelle entité déterminée, soudée, novatrice, constructive et volontaire.

Les commissions se réuniront au minimum une fois par mois de septembre à juin et en été si le besoin s'en fait sentir. Pour limiter le nombre de réunions et simplifier l'agenda de chacun, les commissions seront regroupées par thème et pourront certes être plus longues mais moins répétitives.

Sans aucune concession, je respecterai les règles en vigueur dans les domaines de la finance, des ressources humaines et de l'urbanisme. Je valoriserai les mérites de nos employés municipaux afin d'éviter de nouveaux départs et promouvoir leur carrière.

Les arrangements internes que nous connaissons et qui étaient pratiqués n'auront plus lieu.

Les procès-verbaux des conseils municipaux retranscriront dans leur intégralité la teneur des propos tenus.

Je clôturerai les séances seulement après un tour de table et après les questions diverses et ce sera également inscrit au procès-verbal du jour.

Ce soir je vous propose une nouvelle façon de travailler et qui traduit une vision réaliste, une prise de conscience et de responsabilité collective et individuelle afin que nous puissions devenir à Crèches sur Saône un modèle. Ces valeurs doivent être partagées par tous c'est pourquoi je vous demande de me croire, de me faire confiance, et de me suivre.

Ce soir au moment du vote si vous voulez changer des habitudes pratiquées depuis plusieurs mandats et qui pourraient durer, vous devez croire en l'opportunité qui s'offre à vous. Ne votez pas par unité de liste, ne suivez pas les consignes qu'on vous a données, soyez vous-même et votez en votre âme et conscience.

J'ai confiance en cette assemblée et c'est vous qui pouvez changer l'histoire de Crèches sur Saône.

Je vous remercie de votre attention et si vous avez des questions je suis prêt à y répondre ».

Monsieur Bouchy demande à Monsieur Houdinet s'il est donc candidat à la fonction de maire.

Monsieur Houdinet répond que oui il est candidat pour servir Crèches sur Saône et les crêchois.

Monsieur Berthet remercie Monsieur Houdinet.

Il énonce qu'il va être procédé à l'appel des noms. Il demande aux deux assesseurs de se mettre en place et de vérifier que le cadenas est fermé.

Monsieur Berthet procède à l'appel de chaque conseiller par ordre alphabétique. Chaque conseiller prend part au vote et signe la feuille d'émargement.

Après le vote de tous les conseillers, les assesseurs procèdent à l'ouverture de l'urne. Ils décomptent 22 enveloppes.

Deux scrutateurs sont désignés, Madame Dumord et Madame Lebègue.

Après ouverture et lecture des bulletins il est dénombré :

- 2 voix pour Monsieur Alain Houdinet
- 2 voix pour Marie-Bénédicte Lebègue
- 18 voix pour Monsieur Jolivet Christian

Monsieur Berthet proclame donc Monsieur Jolivet élu maire. Monsieur Jolivet est applaudi.
Il prend la présidence de la séance.

Monsieur Jolivet fait ses remerciements à Michel Berthet. Il remercie l'assemblée.

Il expose qu'être maire est une responsabilité lourde. « C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. Nous nous inscrirons dans une continuité. Nous allons apporter nos pierres à l'édifice comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous. Nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire.

Maintenant je voudrais m'adresser à Alain, Annick, Marie-Bénédicte et Rémi : je voulais dire que la démocratie c'est le débat : nous avons un rôle essentiel à jouer dans ce conseil municipal. J'y veillerai particulièrement. La libre expression sera garantie et je peux vous assurer que je serai toujours attentif à vos remarques, à vos propositions et à vos critiques même si je ne peux pas vous promettre de suivre vos avis.

J'ai hâte de mettre mes compétences, notre énergie collective au sein de notre commune. J'attends des élus qu'ils soient innovants, modernes et attentifs. La parité et la transparence doivent guider nos actions. Je saurai en être le garant.

Je voudrais à présent revenir sur mon élection. Il est évident qu'une page se tourne. La démocratie, je vous l'ai dit, c'est le débat. Restons soudés et avançons pour l'avenir.
Merci de votre attention ».

Monsieur Jolivet, Maire énonce qu'il va être procédé à la détermination du nombre d'adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints soit de 6.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le nombre de 6 adjoints.

Election des adjoints

Monsieur le Maire propose la liste d'adjoints suivantes :

1^{er} adjoint : Michel Berthet



Crèches-sur-Saône

2^{ème} adjoint : Coralie Sangoy
3^{ème} adjoint : Jean-Luc Paquelier
4^{ème} adjoint : Annick Guyon
5^{ème} adjoint : Dominique Rabilloud
6^{ème} adjoint : Céline Carreiro

Monsieur le Maire demande s'il y a une autre liste.
Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autre liste, il est procédé au vote à bulletin secret.

Les conseillers à l'appel de leurs noms par ordre alphabétique votent.

Les assesseurs (monsieur Besson et madame Carreiro) procèdent au comptage des enveloppes et dénombrent 22 enveloppes.

Après ouverture et lecture des bulletins il est dénombré :

- 1 bulletins nuls
- 4 bulletins blancs
- 17 voix pour la liste proposée.

Les adjoints élus sont donc les suivants :

1^{er} adjoint : Michel Berthet
2^{ème} adjoint : Coralie Sangoy
3^{ème} adjoint : Jean-Luc Paquelier
4^{ème} adjoint : Annick Guyon
5^{ème} adjoint : Dominique Rabilloud
6^{ème} adjoint : Céline Carreiro

Monsieur le maire affiche les commissions pour chaque adjoint :

1^{er} adjoint : Michel Berthet : voirie assainissement éclairage public environnement et sport
2^{ème} adjoint : Coralie Sangoy : culture information communication et conseil communal des jeunes
3^{ème} adjoint : Jean-Luc Paquelier : urbanisme PLU élections gestion des projets
4^{ème} adjoint : Annick Guyon : finances appels d'offre embellissement
5^{ème} adjoint : Dominique Rabilloud : cimetière sécurité sureté vidéoprotection accessibilité police
6^{ème} adjoint : Céline Carreiro : ressources humaines affaires scolaires petite enfance

Il précise qu'il souhaite que les élus se sentent responsables et souhaite ainsi désigner des élus responsables d'une commission sans indemnité :

Base de loisirs : Monsieur Houdinet
Relations avec les associations : Madame de Combrughe
Economie artisanats commerces : Anthony Marasco
Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21h27

Le Maire
Christian JOLIVET

La secrétaire de séance
Coralie Sangoy

